

DEB' ATAYA

Les objectifs de développement durables (ODD)

Deb'ataya n°31

Mardi 8 octobre 2019



Contexte : Le présent Deb'ataya a porté sur les objectifs de développement durable (ODD) et notamment de la contribution des ONG pour leur bonne réalisation. La rencontre a permis de définir clairement les ODD et les instituts chargés de leurs suivis, mais aussi le rôle que doivent jouer les OSC pour l'atteinte de ces ODD.

Lieu : PFONGUE

Heure : 9h à 13h

Présents : Cf liste de présence en annexe

Ordre du jour / Points abordés :

1. Découvrir les objectifs de développement durable
2. Connaître les différentes institutions chargées de suivre les indicateurs des ODD
3. Analyser la mise en place et le suivi des ODD au Sénégal
4. Appréhender le rôle spécifique des ONG pour la réalisation des ODD

1. Découvrir les objectifs de développement durable

Cet atelier a été animé par M. SABO, économiste principal au PNUD. Il est parti de l'origine des ODD, qui en effet parallèlement des Sommets de la Terre, organisés tous les 10 ans à partir de la conférence de Stockholm en 1972, avaient progressivement posé au niveau mondial les principes de la préservation de l'environnement, puis de la recherche d'un développement durable incluant également la dimension sociale. La définition « Brundtland » posait ainsi en 1987 les principes de la satisfaction des besoins, notamment des plus démunis, et des limites de la planète.

Sur cette base, le Sommet de Rio en 1992 avait notamment conduit à l'adoption de la convention sur la diversité biologique, de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, et de celle sur la lutte contre la désertification. C'est à la conférence de Rio de 2012, dite « Rio+20 », que les États ont convenu que seraient élaborés des "Objectifs de développement durable" (ODD) pour tous les pays. Trois années de négociation ont suivi, qui ont d'abord permis d'acter que ces ODD fusionneraient avec les OMD (objectifs du millénaire pour le développement) « post-2015 » puis, au terme d'un processus participatif inédit par son ampleur au niveau multilatéral (c'est-à-dire incluant l'ensemble des parties prenantes" ou "groupes majeurs", dont les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, etc.) d'aboutir à l'adoption le 25 septembre 2015 de 17 objectifs de développement durable couvrant pratiquement l'ensemble des questions de société et du devenir de l'humanité.



Isiyaka SABO est l'économiste principal du PNUD au Sénégal.

Il est également Président de la Task Force des nations unies pour la réalisation des ODD

Ainsi les **OMD** ont permis de déceler certains acquis parmi lesquels :

- Reconnaissance du besoin urgent de répondre aux problèmes sociaux et de partager la responsabilité
- Actions importantes au niveau international, national et local: contributions des multiples parties prenantes et augmentation de l'APD
- Amélioration des données en matière de problèmes sociaux

Mais aussi de ressortir certaines insuffisances comme :

- Nécessité d'adapter les cibles aux conditions locales et d'assurer l'appropriation nationale
- De grandes disparités existent (entre les ménages pauvres et les riches, Les zones rurales et urbaines, les hommes et les femmes
- Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sapent les progrès réalisés
- Les conflits demeurent la plus grande menace pour le développement humain
- Des millions de personnes vivent encore dans la pauvreté et la faim, sans accès aux services sociaux de base
- Mesurer les moyennes n'est pas suffisant – Les inégalités ont augmenté

« L'Agenda 2030 consacre ainsi la convergence du « développement » et du « développement durable ».

STRUCTURE DU PROGRAMME



Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis communs en se fondant sur les 3 dimensions du développement durable - environnementale, sociale et économique.

L'Agenda 2030 et les ODD qui en découlent présentent une conception profondément novatrice du développement durable :

- Ils associent à la lutte contre l'extrême pauvreté et à la réduction des inégalités la préservation de la planète face aux dérèglements climatiques ;
- Ils transcendent les enjeux de développement durable de l'ensemble des pays de la planète dans une démarche globale et universelle ;
- Ils sont le fruit d'une consultation inédite des acteurs de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales, du monde de la recherche, etc...

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



« Réaliser les derniers objectifs relatifs aux OMD est un objectif de base du nouveau programme »

Comprendre les ODD

Les ODD de 1 à 5 prennent en compte la population. En effet un développement durable des États repose sur le respect des principes d'égalité et de dignité des personnes. Permet de lutter contre la pauvreté, assurer à tous un accès au soin et à la nourriture, garantir une éducation de qualité et l'égalité entre les sexes sont les prérequis nécessaires à une société égalitaire et durable.

Les ODD, 6, 7, 11, 13, 14 et 15 sont dédiés à la protection de la planète. Pour protéger la planète est indispensable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Il s'agit ainsi de préserver la qualité de l'air, l'accès durable à la nourriture et à l'eau, une biodiversité riche et pleine de ressources. Limiter le dérèglement climatique est nécessaire pour réaliser ces objectifs et protéger les citoyens des catastrophes climatiques.

Les ODD, 8, 9, 10 et 12 représentent la prospérité. Le développement des États doit établir une prospérité économique inclusive et respectueuse de l'environnement. Afin d'assurer la paix et la prospérité, il convient de mettre au service de tous la science, les technologies et l'innovation pour un développement à dimension humaine.

L'ODD 16 est consacré à la paix dans le monde. Pour réduire les conflits, construire la paix et la consolider est indispensable pour l'établissement de sociétés prospères et durables, car il ne peut y avoir de développement sans sécurité ni de sécurité sans développement.

Et l'ODD 17 pour le partenariat. La réalisation des ODD nécessite un nouveau système de partenariat et de solidarité mondiale. Des partenariats inclusifs construits sur une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local. Ces solidarités doivent prendre place entre les nations, mais aussi avec la société civile, les ONG et le secteur privé.

Moyens de mise en œuvre des ODD

Il y'a suffisamment de ressources pour mettre en œuvre le développement durable mais malheureusement elles ne sont pas utilisées là où elles sont les plus utiles. L'épargne mondiale est de 22 000 milliards de d'USD par an et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des ODD est de 10 000 milliard d'USD par an.

L'Aide publique au développement (APD) reste la source de financement principale des pays à faible revenu, avec 129 milliards d'euros, soit une progression de 8,4% sur un an.

2. Les différentes institutions chargées de suivre les indicateurs des ODD

A l'échelle internationale, le **Forum politique de haut niveau** (FPHN) occupe la place centrale du suivi de la mise en œuvre des ODD en offrant chaque année une plateforme de discussion à l'ensemble des acteurs, institutionnels ou non, du développement durable.

Le **Partenariat mondial pour les données du développement durable** (Global Partnership for Sustainable Development Data, (GPSDD) est un réseau de plus de cent cinquante (150) parties prenantes, du secteur privé, de la société civile, des représentants de gouvernements et d'organisations internationales, œuvrant à la construction d'un environnement favorable

pour la production de données en soutien aux politiques de développement durable. Le Sénégal fait partie des premiers pays africains ayant adhéré au GPSDD en Septembre 2015, à côté du Kenya.

Le régime constitutionnel du Sénégal donne au Président de la République le droit de donner et d'impulser les orientations de la politique économique et sociale. Ainsi, en 2015, un **cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques (CASE)** a été institué par décret, placé sous l'autorité du Président de la République. La mise en œuvre du plan de travail du CASE a permis d'assurer et de faciliter le suivi des ODD, assorti d'un bon niveau de renseignement des indicateurs ODD (68,5%). Ainsi, le Gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des catégories d'acteurs, organise un processus participatif d'élaboration de son premier rapport sur la mise en œuvre des ODD.

Il a été retenu de produire, de manière complémentaire, un rapport portant spécifiquement sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, en sus du rapport annuel de synthèse de la Revue annuelle conjointe (RAC) de la politique économique et sociale, qui est élaboré en aval des rapports sectoriels, régionaux et thématiques.

A noter que la vision du PSE est celle d'« Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit ». Le PSE est mis en œuvre à travers un Plan d'Actions prioritaires (PAP) quinquennal adossé aux axes stratégiques, aux objectifs sectoriels et aux lignes d'actions de la Stratégie. Le cadre stratégique du PSE, montre une cohérence de ses orientations avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Au Sénégal c'est le **Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE)** qui est en charge de référencer les indicateurs des ODD.

Et les autres acteurs pour la réalisation des ODD ?

- Les gouvernements
- les parlements,
- le système des Nations Unies et les autres institutions internationales,
- les autorités locales,
- les peuples autochtones,
- la société civile,
- les entreprises et le secteur privé,
- les communautés scientifique et universitaire – et
- l'humanité tout entière.

3. La mise en place et le suivi des ODD au Sénégal

La mise en place des ODD et leur suivi au Sénégal

Le processus national de mise en œuvre des ODD a été enclenchée par :

- Atelier national lancement processus suivi ODD tenu le 22 janvier 2016
- Mise en place de la TF du gouvernement présidée par la Primature
- Elaboration de la méthodologie d'intégration propre au Sénégal
- Evaluation de la prise en compte des ODD dans le PSE
 - Analyse de la cohérence globale du PSE par rapport aux ODD
 - Analyse de la cohérence des politiques sectorielles avec les cibles ODD
 - Analyse de la cohérence du dispositif de S&E du PSE avec les indicateurs ODD
- Stratégie du Gouvernement pour l'intégration des ODD dans le PSE
- Elaboration de la situation de référence des ODD
- Elaboration de la stratégie LNOB
- Préparation du pays à participer au HLPF de 2018
- Réflexion en cours pour combler le gap de données

Les contraintes et défis pour la mise en œuvre des ODD au Sénégal sont :

- Lutte d'influence entre les Ministères en charges de l'environnement et de l'Economie
- Faible niveau d'encrage du leadership des ODD
- La rigidité du cadre de planification nationale
- Le niveau élevé de pauvreté et d'inégalité peuvent retarder les progrès du pays
- Le besoin en données des ODD nécessitera des efforts importants
- L'implication effective des acteurs, de la société civile et du secteur privé dans tout le processus
- Faibles capacités des collectivités territoriales dans l'appropriation des ODD



4. Appréhender le rôle spécifique des ONG pour la réalisation des ODD

Les ONG sont des acteurs essentiels pour la réalisation des ODD de par leurs actions concrètes à l'échelle nationale. Quatre (4) rôles que les ONG peuvent endosser pour favoriser la mise en œuvre des ODD au niveau national :

- renforcer et veiller à la redevabilité des gouvernements ;
- communiquer auprès du grand public sur les ODD ;
- mettre en œuvre des projets ODD-comptables ;
- renforcer et veiller à la redevabilité du secteur privé.

Garantir une mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle nationale nécessite la mobilisation des ONG. Il apparaît que bien que les ONG soient de plus en plus sensibles à la question des ODD et qu'elles aient commencé à mener des actions ciblées en leur faveur, cette mobilisation est encore largement le fait des organisations actives dans le domaine du développement et, plus généralement, des organisations travaillant sur des enjeux internationaux.

Les ONG doivent prendre des mesures spécifiques afin de faire connaître les ODD auprès d'un public plus vaste, et de demander à leurs gouvernements de rendre des comptes quant à leur mise en œuvre au niveau national. Pour ce faire, elles doivent créer de nouvelles coalitions de plaidoyer impliquant des ONG venant de différents secteurs, des partenariats.

Si les Nations unies et les gouvernements nationaux veulent maintenir la dynamique en faveur des ODD, il est dans leur intérêt de favoriser les activités de sensibilisation et de communication des ONG, ainsi que leurs contributions directes et leur participation à des partenariats.

Pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2035, les ONG, doivent former de nouvelles alliances pour des actions plus systémiques qui leur permettront de faire une économie d'échelle en termes de ressources financières et techniques. Mettre aussi à la disposition des gouvernements les capacités de plaidoyer, de négociation et de lobbying des ONG.

Les ONG peuvent également mener des actions ciblées pour amener le secteur privé à rendre des comptes ou peuvent apporter une contribution directe aux ODD par le biais de projets qu'elles mènent de manière indépendante ou en partenariat avec d'autres acteurs.

Les points d'attentions et les recommandations soulevés

Sur les données :

- Manque de données ou des données peu fiables et beaucoup d'études n'associent pas les populations à la base
- La nécessité de disposer de données pertinentes et mises à jour pour suivre l'efficacité de l'action publique mais également la documentation des politiques engagées par l'administration, mais aussi l'implication du secteur privé dans le financement des ODD.
- Renforcer le dispositif de collecte des données basiques comme les recensements et les faits d'état civil, d'autre part, par un développement de la culture statistique qui permettra aux citoyens et à tous les utilisateurs de bien comprendre le statut des données.
- Manque de données pour le suivi du PSE
- Cumuler les données entre les OSC intervenants dans la même zone.
- Mise en place d'une base de données communes avec l'ANSD et les ONG, cependant les ONG doivent se rapprocher de l'ANSD avant de faire des enquêtes pour des données plus fiables

Sur l'appropriation et l'intégration des ODD aux politiques locales :

- L'appropriation des ODD au niveau local reste un grand défi
- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes sur la formulation, le suivi et la vulgarisation des ODD.
- Pour bien articuler les ODD au PSE, il est important de définir des plans d'actions, de conduire des consultations multi-acteurs et de revoir la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SDNS) pour un meilleur suivi.
- Un guide d'intégration des ODD dans les programmes locaux est en train d'être mis en place

Sur le plaidoyer :

- Les OSC doivent mettre en place un cadre de plaidoyer pour pouvoir participer au comité technique de l'Etat. Seul le CONGAD, POSCO 2030 et le ministère de l'économie et des finances en sont membres.

